

Appel à projet

Projet artistique de territoire – Résidence longue

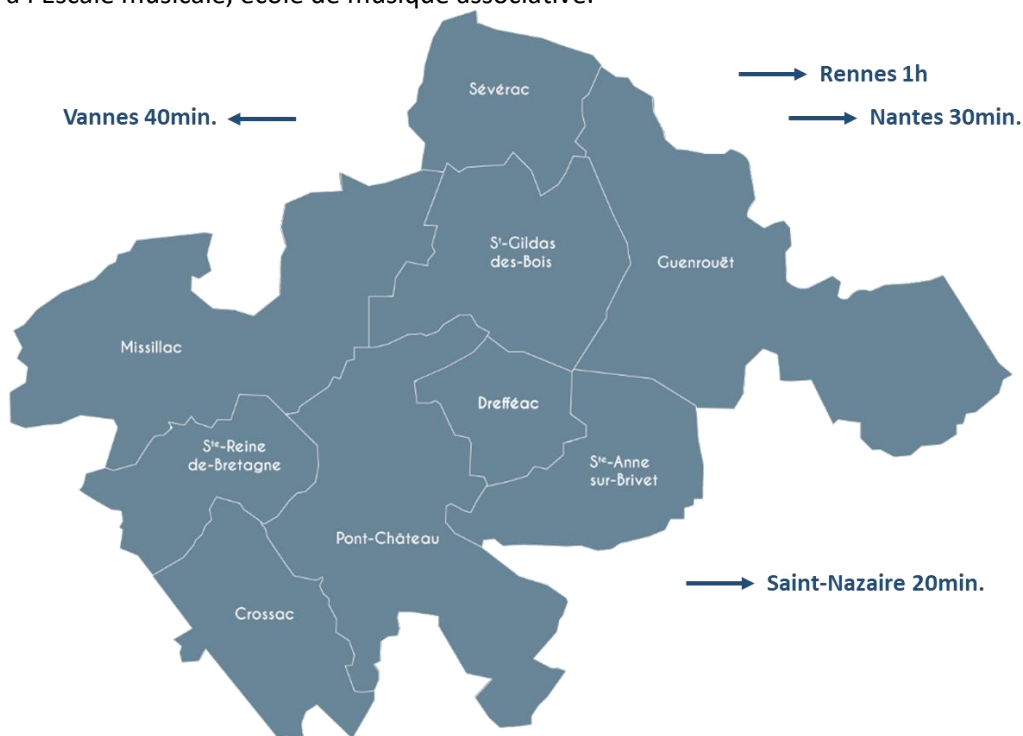
La Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois recherche une équipe artistique en vue de mener un projet de création et de médiation in-situ sur les communes de l'intercommunalité :

- ➔ Un « Parcours artistique intercommunal » à la croisée des arts de la rue et des arts visuels (transdisciplinarité recherchée)
- ➔ Une invitation faite aux habitants de raconter leur territoire

Éléments de présentation du territoire et de la dynamique culturelle :

La Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois (CCPSG) se compose de 9 communes. Porte ouverte sur le Grand Ouest et la Bretagne, le territoire étendu sur 327km² se trouve à proximité des grands centres urbains environnants. Il dénombre 36 000 habitants et ne cesse d'attirer de nouveaux arrivants séduits par son caractère rural, connecté par ailleurs à un réseau de transport routier et ferroviaire efficient. Le canal de Nantes à Brest, le parc naturel régional de Brière, les marais et la vallée du Brivet confère un cadre de vie agréable et naturel au territoire.

Parmi les 15 compétences allouées à la communauté de communes figure un volet culture. Le service culture a pour mission de favoriser l'accès à la culture pour tous ainsi que son développement. Il est doté d'un réseau de lecture publique (9 bibliothèques en réseau, dont une médiathèque) et d'une école de musique intercommunale ; Il met en œuvre la stratégie culturelle du territoire définie par les élu.es, collabore avec un réseau de partenaires locaux et apporte un soutien financier à l'Escale musicale, école de musique associative.



Un projet culturel de territoire (PCT) en cours depuis 2019.

La culture est une compétence partagée localement, entre les communes et la Communauté de communes. Les 9 collectivités locales du territoire ont souhaité mettre en place une démarche de concertation partagée afin de co-construire ensemble une stratégie culturelle, formalisée par un plan d'action : un Projet Culturel de Territoire (PCT).



Le PCT est une démarche partenariale émanant du Département. Elle est soutenue et menée en collaboration avec la DRAC. Elle vise à renforcer l'efficacité des politiques culturelles départementales par une meilleure articulation avec les enjeux et les spécificités de chaque territoire.

Elle favorise les solidarités territoriales, permet l'inscription dans une dynamique de réseau, mutualise les moyens humains et financiers et permet l'accompagnement de projets culturels adaptés à l'échelle des territoires.

Le PCT vise à irriguer l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes d'une dynamique culturelle intercommunale.

Ce 1^{er} PCT a pour objectif de générer de l'interconnaissance et faire du lien entre acteurs culturels locaux, offrir des outils opérationnels et de l'accompagnement, et mobiliser le public jeune dans la vie culturelle locale.

➔ **Le projet de « parcours artistique intercommunal » s'inscrit dans le PCT, venant ainsi répondre au premier axe du plan d'action visant à « Créer du lien entre les acteurs et les initiatives culturelles, autour de projets fédérateurs et innovants ».**

Éléments de présentation du projet artistique recherché :

Éléments de contexte

Co-porté par l'ensemble des communes de l'intercommunalité, le projet se veut emprunt de la dynamique culturelle intercommunale défendue et de ce qui en compose les fondements, à savoir une démarche partenariale qui s'articule avec les enjeux et spécificités du territoire. Une démarche qui vise à favoriser les solidarités territoriales.

Le territoire recherche ainsi un projet qui soit empreint de l'identité du territoire ; un projet innovant qui viendrait offrir une expérience artistique nouvelle, créative, collective.

Objectifs

Le projet aura pour objectif de valoriser le local (ses récits, ses histoires, son identité, mais également ses ressources, ses savoir-faire, ses initiatives artistiques et culturelles) et viendra ainsi prendre appui sur une série de rencontres avec les habitants du territoire.

Le format de restitution proposé sera celui d'un parcours itinérant permettant de partir à la (re)découverte -poétique- du territoire ; Un parcours ponctué d'escales qui seront co-construites avec les habitants partie prenantes du projet.

Une escale finale pourra venir clôturer le parcours dans une ambiance festive reprenant des formats traditionnels (banquet, bal par exemple).

Le projet devra ainsi permettre au public de vivre une expérience artistique immersive, innovante et originale, rencontrer des œuvres aux formats divers et des lieux spécifiques du territoire. Son caractère participatif favorisera le lien entre habitants et leur mixité (intergénérationnel), et sa dimension itinérante invitera à la mobilité et permettra de nourrir le lien entre communes.

Profil artistique recherché

La CCPSG recherche une équipe artistique qui a l'habitude et l'envie de travailler à partir des territoires ; qui utilise le fruit de ses rencontres comme matière artistique et le territoire comme terrain d'expression.

Une grande capacité à mobiliser les habitants, travailler avec des partenaires différents et fédérer des énergies complémentaires sera attendue (devront être mobilisés : les associations artistiques et culturelles locales, le public jeune 11-18ans, les forces vives locales).

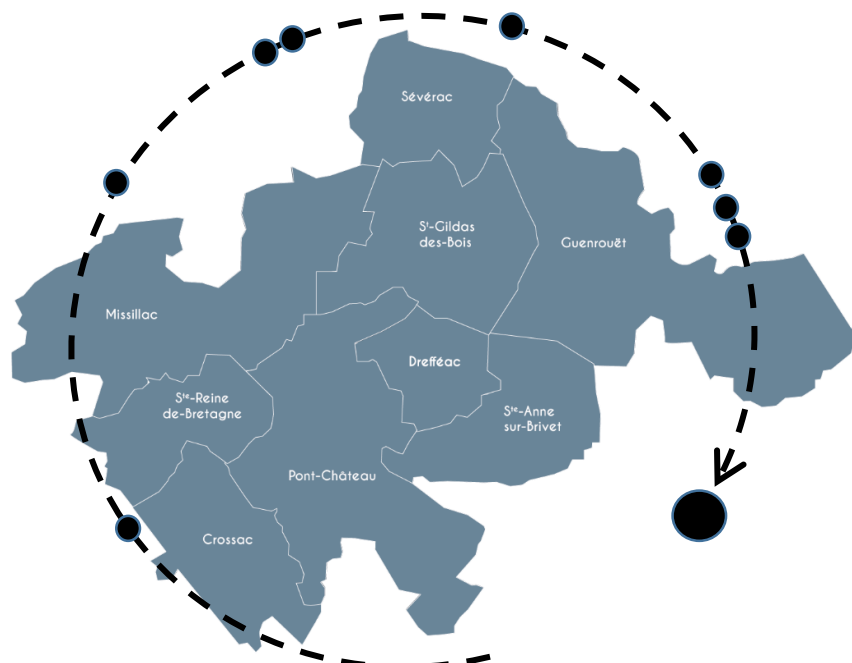
La diversité de profils des participants composera un vivier de disciplines à partir duquel se dessineront des escales aux esthétiques différentes, pouvant mêler arts plastiques et spectacle vivant (pluridisciplinarité recherchée).

Publics concernés et volet d'actions culturelles

Habitants (public individuel) et associations/structures locales auront la possibilité de prendre part à l'aventure humaine proposée à partir des qualités et savoir-faire qui leur sont propres, conférant au projet son authenticité locale. Leur participation se fera sous l'égide de l'équipe artistique retenue qui assurera l'écriture artistique dans laquelle l'ensemble des escales s'inscriront, elle dessinera ainsi l'esthétique du parcours global.

Des escales seront également pensées avec des groupes de publics identifiés nécessitant un volet d'interventions dédié : actions de médiation auprès de l'Enfance et du public jeune (scolaires, périscolaires, espaces jeunes...) ; Pourront également être associés les structures du champ social et médico-social, les écoles de musique et le réseau des bibliothèques (offrant un canal de circulation entre les communes).

→ **Un « parcours artistique intercommunal » : une invitation faite aux habitants de nous raconter leur territoire.**



Calendrier projeté et géographie du projet :

1an de projet / 1 an de résidence

La CCPSG souhaite étaler ce projet entre l'automne 2022 et l'automne 2023, soit une année complète. Ce calendrier est adaptable et pourra être affiné selon les besoins nécessaires.

Il se découperait ainsi en plusieurs phases nécessitant des temps de présences répétés sur le territoire de l'équipe artistique : rencontre et collectage > écriture > conception collective > restitution.

Le format de résidence est dit « long » permettant aux artistes de comprendre le territoire et tisser des liens avec ses différents acteurs.

La mobilisation locale est ainsi à maintenir sur ce temps long.

Plusieurs communes concernées

La CCPSG souhaite concentrer cette première édition sur à minima 4 des 9 communes qui composent le territoire. Des ponts devront être pensés avec l'ensemble des communes permettant de considérer l'entité intercommunale de façon globale.

Une pluralité de lieux identifiés

Les escales prendront place dans l'espace public, dans des lieux de patrimoine ou dans des espaces non dédiés au spectacle. Elles permettront de mettre en évidence un récit, un lieu de vie identifié, un édifice oublié, de nouveaux aménagements urbains... Leur détermination sera à affiner ensemble et selon les échanges avec le territoire.

Modalités de mise en œuvre

Pilotage de la résidence

La résidence sera pilotée par un agent de la Communauté de communes en charge de la coordination du projet culturel de territoire. Cette personne sera la référente de l'équipe artistique, son interlocuteur privilégié, et aura ainsi pour mission de la guider dans la découverte du territoire (avec l'appui des acteurs locaux). Elle veillera aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, facilitera les rencontres avec les publics visés, coordonnera les actions et aidera à la réalisation du parcours.

Ce pilotage est rendu possible grâce à l'accompagnement et la participation active des élu(e)s locaux, membres de la commission culturelle intercommunale, avec lesquels le projet est pensé et porté.

Modalités financières et condition d'accueil

Le budget devra être affiné avec l'équipe artistique sélectionnée, selon le projet présenté et à partir du prévisionnel projeté.

L'équipe devra être véhiculée afin de faciliter ses déplacements locaux.

Un hébergement pourra être pris en charge par la Communauté de communes pour les temps de présence de l'équipe sur le territoire si sa provenance géographique le justifie. Il s'intègre dans le coût total du projet tout comme les frais relatifs aux coûts artistiques, aux interventions de médiation, à la communication, aux frais de matériel...

Cadre juridique

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'équipe artistique et la Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois. Elle précisera le cadre réglementaire dans lequel s'établit la résidence et détaillera l'ensemble des actions inhérentes.

Modalités de dépôt de projet et sélection :

Composition du dossier

- Note d'intention (détailler la démarche, le projet développé et ses enjeux ; exposer une approche budgétaire prévisionnelle ; projeter un calendrier de mise en œuvre de la résidence) (merci également de stipuler la personne qui sera l'interlocutrice principale de la communauté de communes)
- Lettre de motivation
- CV des artistes et intervenants
- Présentation et détail du/des projet(s) de territoire au(x)quel(s) la cie/le collectif/l'association/les artistes a/ont pu prendre part (en précisant le nom des territoires concernés, les actions culturelles menées et en notifiant d'éventuels liens web permettant de visualiser le résultat de ces projets).

Comité de sélection

Les agents culture de la Communauté de communes et les élu(e)s culture locaux composeront le comité de sélection. Ce dernier viendra également prendre appui auprès de ses référents à la DRAC et au Département.

Les dossiers pré-sélectionnés pourront donner lieu à un échange oral permettant d'affiner la sélection. Cet échange pourrait avoir lieu courant mai.

>> Les dossiers complets sont à adresser par e-mail **avant dimanche 8 mai** à l'adresse suivante : pct@cc-paysdepontchateau.fr

Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois
2, rue des Châtaigniers - 44160 PONT-CHÂTEAU
Tél. 02 40 45 07 94 - www.cc-paysdepontchateau.fr